

L'établissement constitue un monument important à la mémoire de M. Diefenbaker. Cependant, pour l'instant il n'a pas encore reçu le mandat formel de promouvoir et de conserver les valeurs que défendait M. Diefenbaker.

Je considère que le Centre Diefenbaker est une institution dédiée à tous les Canadiens. Les Canadiens devraient en profiter pour retenir les leçons du passé et se fixer des objectifs pour l'avenir. De même, les visiteurs étrangers devraient apprendre à connaître le Canada tout en nous enrichissant par l'entretien de rapports mutuels. Le Centre devrait aussi mettre en valeur la portée sociale et l'importance économique de notre patrimoine multiculturel qui est la clef de notre bien-être social et économique futur dans un monde en mutation et hautement compétitif.

Je prie instamment les députés de souscrire à la motion présentée cet après-midi par mon collègue. Une statue de John Diefenbaker sur la colline du Parlement nous rappellerait à nous tous, qui travaillons ici, et aux visiteurs que ce grand homme nous a montré ce que cela voulait dire, être Canadien. Ce serait une première démarche, et j'espère que le gouvernement la considérera comme telle, une première démarche vers d'autres hommages que nous pourrions lui rendre afin que les Canadiens puissent partager avec leurs concitoyens et le monde entier l'héritage qu'il nous a laissé.

Étant donné que je n'ai entendu que des commentaires positifs à ce sujet cet après-midi, je demande qu'on mette cette motion aux voix dès maintenant.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Charest): M^{me} Browes, avec l'appui de M. McDermid, propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'honorer la mémoire du très honorable John G. Diefenbaker en commandant une statue de celui-ci qui sera installée sur la colline du Parlement.

Le président suppléant (M. Charest): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Charest): Devons-nous déclarer qu'il est 18 heures?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Charest): Comme il est 18 heures, l'heure prévue pour l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée.

L'ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ—LA TAILLE DU BUDGET. B) LA RESPONSABILITÉ DU SERVICE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je m'empresse de revenir cet après-midi à une question que j'ai posée hier au premier ministre (M. Mulroney) au sujet du Service canadien du renseignement. Elle a trait aux prévisions budgétaires de ce nouveau service du renseignement qui s'élèvent à 116 millions, en dépit du fait que les prévisions budgétaires de la Gendarmerie royale n'ont été réduites que de 45 millions de dollars. J'ai demandé au premier ministre quelle était cette nouvelle grave menace à la sécurité du Canada qui justifiait la majoration apparemment très considérable des dépenses du nouveau service de renseignement. Le premier ministre n'a pas répondu à cette question.

Revenant à la charge, j'ai signalé que le premier ministre et son parti, quand ils faisaient partie de l'opposition, avaient de vives objections contre certaines dispositions du projet de loi sur la sécurité. Ils s'étaient joints au NPD et à de nombreux autres groupes et particuliers, notamment à l'Association canadienne des libertés civiles, au Congrès juif du Canada, ainsi qu'à la Ligue des droits et libertés du Québec pour condamner cette mesure, y compris les pouvoirs dangereusement étendus, les termes vagues du mandat et le fait que le service de renseignement n'ait pas de comptes à rendre au Parlement.

Étant donné l'amère opposition de son parti qui constituait l'opposition officielle l'an dernier et qui avait proposé certains amendements tendant à améliorer le projet de loi, j'ai demandé au premier ministre quelles mesures il était disposé à prendre pour le modifier et garantir entre autres le plein contrôle parlementaire sur toute l'activité du nouveau service de renseignement. Je ferai remarquer que le parti conservateur siégeant dans l'opposition avait appuyé le principe du contrôle parlementaire.

• (1800)

[Français]

Et j'ajouterais aussi, monsieur le Président, que le premier ministre (M. Mulroney) a écrit une lettre comme chef de l'Opposition à M. Gaétan Nadeau de la ligue des droits et libertés concernant le projet de loi C-9. Il s'agissait du projet de loi visant à créer le nouveau service de sécurité. Et il a dit que le parti progressiste conservateur s'oppose vivement à l'adoption de cette mesure à la Chambre des communes. Et il continue sur les arguments de la ligue et l'appui de personnalités éminentes et la liste de nombreux groupes sera versée à notre dossier et contribuera à notre lutte contre ce projet de loi que nous jugeons dangereux.